PORT AUTONOME
DE COTONOU

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

PROCES-VERBAL D'INFRUCTUOSITE REVU DU 11 AVRIL 2024

OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : MISE EN PLACE DU PORTAIL DU SYSTÈME D'INFORMATION PORTUAIRE : PORTAIL D'ACCÈS UNIQUE AUX APPLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ PORTUAIRE.

Référence PPMP : N° S_DSIP_84512

Avril 2024

BP 927 Boulevard de la Marina, Cotonou - Bénin
+229 21 31 52 80 contact@pac.bj
www.portcotonou.com

Procès–verbal d'infructuosité revu

Objet : Avis d'Appel d'Offres N°013/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 08/03/2024 relatif à la mise en place du portail du système d'information portuaire : portail d'accès unique aux applications de la communauté portuaire.

Mode de passation : Avis d'Appel d'Offres

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 11 avril à partir de 11 heures, la commission d'ouverture et d'évaluation des offres s'est réunie en séance de travail pour prononcer l'infructuosité de la procédure de passation du marché relatif à l'avis cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N° 34/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 26 mars 2024 et N° 34 bis/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 03 avril 2024 les personnes dont les noms suivent :

- **Président** : Félix Dieudonné ADAHE VIGBE, Directeur des Marchés Publics/ PAC ;
- **Membres** :
  - Cynthia AVOCETIEN, Chef Département Passation des Marchés Publics ;
  - Oumar ANIAMBOSSOU, Spécialiste des marchés publics, Rapporteur ;
  - Emile CHABI, Chef du Département du Système d'Information Portuaire ;
  - Kevin ADJAHO, Business Analyst du Département du Système d'Information Portuaire ;
  - Olivier ALAMOU, Cadre Technique au Département du Système d'Information Portuaire ;
  - Boris Rodrigue SEHLOUAN, Chef du Département des Systèmes d'Informations ;
  - Soufianou IMOROU, Chef du Service Projets et Développement (DSI) ;

Les résultats d'analyses détaillées des offres se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :

Deux (02) Lots	**Intitulé :** Mise en place du portail du système d'information portuaire : portail d'accès unique aux applications de la communauté portuaire **Lot 1 :** Mise en place des plateformes : portail du SIP, documenthèque, plateforme des services portuaires ; **Lot 2** : Mise en place d'une solution de Single Sign On (SSO) pour le Portail Système d'Information Portuaire du port de Cotonou.
Procédures	
Mode de passation	Avis d'Appel d'Offres
Justification	Plan de Passation des Marchés Publics

Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	BPA N° 148/2024/PAC/DG/DCMP/SA du 08/03/2024
Soumissionnaire(s)	
* **Pour le lot 1** - **NAUTILUS TECHNOLOGY SARL** - **SOGET** - **ORBUS DIGITAL SERVICES** - **ESPOIR PLUS TECHNOLOGIE** - **ETABLISSEMENT CLEANNER** - **GROUPEMENT THE DIGITAL WORLD TECHNOLOGIES + MEDIANET** - **SOPEF ET FILS** * **Pour le lot 2** - **SOGET** - **ORBUS DIGITAL SERVICES** - **EMERAUDE TECHNOLOGIES ET SERVICES** - **SOPEF ET FILS**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
* **Pour le lot 1**	
NAUTILUS TECHNOLOGY SARL	**Non validité et/ou non-conformité de pièces pour la recevabilité** Ce soumissionnaire a fourni une garantie bancaire d'offre de la Société Générale du Bénin dans laquelle il a été renseigné la date de 8 mars 2024 comme date de remise des offres au lieu du 3 avril 2024. De plus il a omis au point c) alinéa (c) de sa garantie de soumission le mot **« validité »** dans le groupe de mot " trente (30) jours après l'expiration du délai de validité de l'Offre".
SOGET	**Non validité et/ou non-conformité de pièces pour la recevabilité** Ce soumissionnaire a inséré comme la brève description des services au point b, " la mise en place d'un portail d'accès au système d'information portuaire comprenant un port Community system solution de gestion sécurisée des processus liées au passage de la marchandise" au lieu de "mise en place du

	portail du système d'information portuaire : portail d'accès unique aux applications de la communauté portuaire". Par ailleurs, Il a renseigné au 1er paragraphe de sa garantie de soumission le 5 mars 2024 comme date de dépôt des offres au lieu de 3 avril 2024 et a référencé au point c, la loi 110 2020-26 du 29 septembre 2020 au lieu de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020. Il a également ajouté au point c) alinéa (c) la mention « soit au plus tard le 5 juillet 2024 » comme date d'expiration de la validité de la garantie de soumission alors que ladite garantie doit être valide 30 jours après l'expiration du délai de validité de l'offre soit le 31 juillet 2024. Il y a également l'absence dans la garantie de soumission fournie, le dernier paragraphe du modèle de la garantie de soumission " Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n°.....du ..... Ministère en charge des Finances qui expire au .....". De plus, la procuration d'habilitation à signer l'offre est en version non originale et non cachetée par le soumissionnaire. Le soumissionnaire a également référencé dans son engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique la loi n° 2020-06 du 29 septembre 2020 au lieu de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.
ORBUS DIGITAL SERVICES	**Non validité et/ou non-conformité de pièces pour la recevabilité** Ce soumissionnaire a fourni dans l'offre originale la lettre de soumission, le bordereau des prix unitaires, le programme d'activités chiffré, la garantie de soumission et l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en version non originale. Dans sa lettre de soumission, il a renseigné au point a), le numéro SIGMAP en lieu et place du numéro et de la date d'émission de l'additif et n'a pas renseigné le prix de son offre au point c) et a mentionné comme date de remise des offres la date du 28 mars 2024 au lieu de 3 avril 2024. De plus, la garantie de soumission émise n'a pas renseigné la date d'expiration de l'agrément de la société émettrice
ESPOIR PLUS TECHNOLOGIE	**Non validité et/ou non-conformité de pièces pour la recevabilité** Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission dans laquelle il n'a pas renseigné le numéro et la date d'émission de l'additif au point a) et a inséré comme brève description des services au point b), " la mise en place d'un portail web, documenthèque et plateforme de services portuaires " au lieu de " mise en place du portail du système d'information portuaire : portail d'accès unique aux applications de la communauté portuaire". Il a renseigné dans sa lettre de déclaration de garantie, "la PRMP" comme autorité contractante au lieu de "Port Autonome de Cotonou".

ETABLISSEMENT CLEANNER	**Non-conformité de pièces pour la conformité technique** Ce soumissionnaire a proposé une méthodologie d'exécution générique qui ne prend pas en compte entre autres les aspects importants tels que l'intégration de la plateforme SSO sur le portail web vitrine, la signature électronique et la FAQ ainsi que l'architecture fonctionnelle et technique de la solution à réaliser. De plus il a proposé un chronogramme qui décrit l'exécution des différents modules de façon chronologique au lieu de l'exécution des différents modules en parallèle. Un tel chronogramme ne permettra pas l'exécution du projet dans le délai. Le délai d'un (01) mois proposé pour la réalisation du module des e-services n'est pas réaliste. Les TDR ont prévu un délai de 198 jours pour réaliser cette activité.
GROUPEMENT THE DIGITAL WORLD TECHNOLOGIES + MEDIDNET	**Non validité et/ou non-conformité de pièces pour la recevabilité** Ce soumissionnaire a fourni dans l'offre originale la lettre de soumission, le bordereau des prix unitaires, le programme d'activités chiffré, la garantie de soumission, la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat, l'accord de groupement et l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique avec des signatures en version non originales. Il a également omis de renseigner au point a) de sa lettre de soumission la date d'émission de l'additif.
SOPEF ET FILS	**Défaut de présentation de l'offre** Ce soumissionnaire a présenté deux exemplaires physiques de son offre sans la mention "ORIGINAL" et la mention "COPIE".
* **Pour le lot 2**	
SOGET	**Non validité et/ou non-conformité de pièces pour la recevabilité** Ce soumissionnaire a fourni une garantie bancaire d'offre de la Société Générale Paris (France), sans avoir fait avaliser cette dernière par une institution financière correspondante au Bénin conformément aux prescriptions des IC 20.2 b). Cette garantie est en version non originale et a comme date d'expiration le 5 juillet 2024 alors que le DAO exige que la garantie expire 30 jours après l'expiration du délai de validité des offres qui est de quatre-vingt-dix (90) jours. De plus, il a renseigné au premier paragraphe, la date du 5 mars 2024 comme date de dépôt des offres au lieu du 3 avril 2024. Également au point c), le soumissionnaire a référencé la loi 110 2020-26 du 29 septembre 2020 au lieu de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020. Il y a également l'absence dans la garantie de soumission fournie, le dernier paragraphe du modèle de la garantie de soumission " Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n°.....du ..... Ministère en charge des Finances qui expire au ....."

	La procuration d'habilitation à signer n'est pas cachetée par le soumissionnaire. De plus, cette pièce est en version non originale dans l'offre originale.
ORBUS DIGITAL SERVICES	**Non validité et/ou non-conformité de pièces pour la recevabilité** Ce soumissionnaire a fourni dans l'offre originale la lettre de soumission, le bordereau des prix unitaires, le programme d'activités chiffré, la garantie de soumission et l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en version non original. Dans sa lettre de soumission il n'a pas renseigné le prix de son offre au point c) et a mentionné comme date de remise des offres, la date du 28 mars 2024 au lieu de 3 avril 2024. De plus, dans la lettre de soumission, il a proposé 9 mois comme délai d'exécution au lieu de 6 mois exigés. Il a été mis le numéro SIGMAP en lieu et place du numéro et de la date d'émission de l'additif. Par ailleurs, la garantie de soumission émise est non conforme et non valide. En effet, - la pièce est en version non originale dans l'exemplaire originale de l'offre ; - elle est émise pour le lot 1 au lieu du lot 2 ; - la date d'expiration de l'agrément de la société émettrice de la garantie n'est pas indiquée. - au niveau du 1er paragraphe, la date du dépôt de l'offre à insérer tel que prévu dans le dossier type n'est pas respectée. Il est mis le 2 avril 2024 au lieu du 3 avril 2024.
EMERAUDE TECHNOLOGIE ET SERVICE	**Défaut de présentation de l'offre** Ce soumissionnaire a présenté deux exemplaires physiques de son offre sans la mention "ORIGINAL" et la mention "COPIE".
SOPEF ET FILS	**Défaut de présentation de l'offre** Ce soumissionnaire a présenté deux exemplaires physiques de son offre sans la mention "ORIGINAL" et la mention "COPIE".
Attributaire	
Nom	**Néant**
Montant proposé TTC	-
Montant évalué (corrigé) TTC	-
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Mise en place du portail du système d'information portuaire : portail d'accès unique aux applications de la communauté portuaire

Prix	F CFA
Délai d'exécution	-
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non Applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard de tout ce qui précède, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation, sous réserve de l'avis du Directeur de Contrôle des Marchés Publics propose que la présente procédure objet de l'Avis d'Appel d'Offre National (AAON) N°013/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 08/03/2024 relatif à la mise en place du portail du système d'information portuaire : portail d'accès unique aux applications de la communauté portuaire soit déclarée infructueuse conformément aux dispositions de l'article 71 du Code des Marchés publics en vigueur au Bénin.

Le Président a clôturé la séance à 11 heures 20 minutes.

Fait le 11 avril 2024

Le Président

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE
DMP

Le Rapporteur

Oumar ANIAMBOSSOU
SPMP/DMP

Les membres

Emile CHABI
C/DSIP

Kevin U. ADJAHO
Business Analyst DSIP

Olivier ALAMOU
Coll-C/DSIP

Boris Rodrigue SEHLOUAN
C/DSI

Cynthia AVOCETIEN
C/DPMP

Soufianou IMOROU
C/SPD DSI